

Département du Cher  
Arrondissement de Bourges  
Commune de Belleville sur Loire

Centre Communal d'Action Sociale  
De la commune de BELLEVILLE SUR LOIRE

SEANCE DU 05 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le cinq décembre à dix-neuf heures,  
Le Centre Communal d'Action Social dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Louis Guillot, sous la présidence de Bruno VAN DER PUTTEN.

Nombre de membres		
référénts au CCAS	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	10

**Etaient présents :** Mmes GOSSET, EVEN, DOISNE, VAN DER PUTTEN, CONTRERAS,  
LEVEQUE, PARENT  
Mrs MAURO, DAVID

**Absents excusés :** Mmes NAQUIN, BRUNOT, POULAIN, PARAT  
**Absents :** Mr JEANDEL,

**Date de convocation :** 17 octobre 2022

**Secrétaire de séance :** Evelyne DOISNE

**Délibération 2020-22**

**Aide financière**

Le Président donne lecture d'un bilan social, dressé par l'assistante sociale, Mme Delphine FOUCHER, sur les difficultés financières que rencontre une administrée, pour s'acquitter de sa facture d'électricité.

Actuellement, celle-ci vit seule avec ses 5 enfants. Ses seules ressources sont les prestations de la Caisse d'Allocation Familiale. Ces mensualisations ont été sous-estimées par ENGIE, c'est pourquoi sa facture de régularisation est très élevée.

Le CCAS est sollicité pour une aide de 350 €. Les services sociaux émettent un avis très favorable.

Après avoir étudié la situation, l'assemblée a décidé d'accorder au bénéficiaire une aide de 300 €. (dont l'état est annexé à la présente délibération)

Elle sera versée par mandat administratif directement sur le compte d'Engie.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Bruno VAN DER PUTTEN



Evelyne DOISNE, secrétaire de séance.

Diffusion sur le site de la commune le..... 12 décembre 22

Transmis au contrôle de légalité le..... 13 décembre 22